Document rédigé conformément au Décret Législatif 15 mars 2003 n° 65.

La tranche en pierre reconstituée à base de quartz de Stone Italiana Spa a les caractéristiques d'un produit inerte, raison pour laquelle il ne présente pas de risques pour la santé de l'homme, par rapport à l'utilisation prévue, et pour l'environnement.
Les opérateurs du secteur doivent protéger leur santé en utilisant les dispositifs de protection individuelle pendant les phases d'usinage par voie sèche ou humide.

1. Identification du produit

1.1	Produit	Reconstitué de Quartz	REACH N° d'enregistrement REACH: exempté conformément à l'art . 3 , paragraphe 3 , du règlement
1.2	Utilisation	Planchers – Revêtement – Plans travail – Couleurs spéciaux - Usinages spéciaux – Compléments de décoration	
1.3	Producteur	**Stone Italiana S.p.A.**	*Siège* Via Lavagno, 213 37040 Zimella - VR *Unité de production:* Via Lavagno, 213 37040 Zimella - VR Tél. +39 0442 715 715 Fax +39 0442 715 000 Via Trieste, 33 34070 Villesse -GO Tél. +39 0481 917 11 Fax +39 0481 911 33
1.4	Numéros d'appel d'urgence	 	+39 0442 715 715 +39 0481 917 11 +39 0442 715 000 +39 0481 911 33

2. Identification des dangers

Les tranches Stone Italiana Spa ne présentent aucun risque selon le Règlement CE n. 1272/2008, donc elles ne sont pas classées comme produit dangereux.
Toutefois au cours de l'usinage elles peuvent produire des poussières contenant de la silice cristalline inhalable. Cet élément, en cas d'expositions prolongées ou répétées par inhalation, provoque des dommages irréversibles aux poumons comme la silicose. Pour réduire au minimum les risques, les utilisateurs, pendant la coupe, le ponçage et le polissage du produit, doivent adopter des moyens de prévention et de protection les plus appropriés.

2.1.	En cas de diffusion des poussières pendant l'usinage par voie sèche ou humide	Dangereux en cas d'inhalation		H335 Ça peut irriter les voies respiratoires. H350i Peut causer le cancer par inhalation. H372 Cause des dommages aux organes (poumons) à la suite d'une exposition prolongée ou répétée (inhalation).
2.2.	Dangereux en cas de contact avec les yeux	La silice cristalline peut causer des abrasions à la cornée		P262 – Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 – Porter des gants/vêtements de protection. Protéger les yeux/le visage.

3. Composition / informations sur les composants
Le produit fini est conglomeré sous forme solide et compacte.

	Substance	Composant	Numéro CAS	%	Identification des dangers
3.1.	Sables siliceux - quartz	Silice libre cristalline SiO_2	14808-60-7	84-88%	H335 H350i H372
3.2.	Pigments colorants	Introduit dans la matrice solide			
3.3.	Résines Polyester	Introduit dans la matrice solide			
3.4.	Catalyseurs	Introduit dans la matrice solide			
3.5.	Accélérateur	Introduit dans la matrice solide			
3.6.	Insertions spéciales: - Vitre - Miroir - Glitter - Nacre - Pierres dures - Silicium métallique - Grenailles différentes - Marbre				

4. Premiers secours

4.1.	Après inhalation	En cas d'inhalation de grandes quantités de poussières, sortir la personne à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
4.2.	Après contact avec les yeux	Si causé par la poussière due à la coupure et au polissage, ouvrir les yeux et rincer abondamment et soigneusement avec de l'eau ou un lavage spécifique. Enlever les verres de contact, si présentes. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.
4.3.	Après contact avec la peau	Le contact prolongé peut causer sécheresse de la peau. Laver soigneusement avec beaucoup d'eau et du savon.
4.4.	Après ingestion	En cas d'ingestion des poussières rincer la cavité orale et consulter un médecin.
4.5.	Actions à éviter	Aucune
4.6.	Protection pour les sauveteurs	Aucune
4.7.	Instructions pour le médecin	Aucune instruction particulière

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas inflammable (classe A2fl –s1) EN 13501-1

5.1.	Agents d'extinction appropriés	Tous les agents
5.2.	Agents d'extinction non appropriés	Aucun
5.3.	Dangers particuliers résultant de la combustion	Peut causer des fumées ou autres éléments dangereux résultant de la combustion (surtout monoxyde de carbone, bioxyde de carbone).

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1.	Le produit est de matrice solide	
6.2.	Le produit ne peut pas causer des émissions	Le matériau est certifié Greenguard et Greenguard Gold et conforme aux normes de qualité de l'air intérieure concernant les composés organiques volatils. **CERT. N. 9754-420** **CERT. N. 9754-410** Assure l'absence de migration de substances nuisibles de la surface des tranches aux produits alimentaires. **CERT. N. C0041678-01** Voir Official Listing

7. Manipulation et stockage

7.1.	Précautions manipulation	L'usager a la responsabilité d'effectuer une évaluation des risques pour une correcte manutention manuelle ou mécanique du produit. Pour la manutention manuelle il est convenable d'utiliser les EPI suivants: Pour la manutention mécanique il est convenable d'utiliser les EPI suivants: Contrôle des câbles, élingues et chaines employés pour le levage
7.2.	Stockage	Les tranches doivent être stockées dans la disposition suivante : - poli contre poli - brut contre brut La surface polie peut être endommagée si elle n'est pas emballée ou si elle est transportée ou manipulée de façon erronée. Les tranches doivent être gardées dans un endroit couvert et si possible à l'abri du soleil

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1.	Pendant le phase du découpage à sec et à humide:		Utiliser tous les systèmes pour limiter la diffusion des poussières.
8.2.	Mesures de protection collectives		L'utilisateur a la responsabilité d'effectuer une évaluation des risques liés à l'exposition aux poussières de ses travailleurs. Aspiration localisée des poussières résultant du découpage et du meulage.
8.3.	Mesures de protection individuelles:		
	8.3.1.	Protection respiratoire	 Masques filtrants anti-poussières (UNI EN 149) FFP3 Filtres anti-poussière des masques en caoutchouc : Masque filtrant/demi-masque ou complets (UNI EN 143) Classe P3
	8.3.2.	Protection de la vue	 Lunettes masque
	8.3.3.	Protection des membres inférieurs	 Chaussures appropriées de protection "minimum" S1
	8.3.4.	Protection des mains	 Gants appropriés pour garantir la manutention mécanique du produit tel que l'écrasement, le découpage et l'abrasion
	8.3.5.	Protection du corps	 Survêtement de protection contre les poussières inertes
	8.3.6	Mesures d'ordre technique	Aspiration localisée des poussières

9. Propriétés physiques et chimiques épaisseur 1 cm

		Norme	Unité de mesure	Composite Quartz
9.1.	Aspect			Corps solide
9.2.	Odeur			Inodore
9.3	Couleur			Selon la gamme commerciale
9.3.	Absorption d'eau	EN 14617-1 :2013	%	$W_4 \leq 0,05$ $0,05 < W_3 \leq 0,5$
9.4.1	Résistance à la flexion **QUARTZ RECONSTITUÉ**	EN 14617-2 :2008	MPa	$F_4 \geq 40,0$
	Résistance à la flexion **QUARTZ RECONSTITUÉ AVEC INSERTIONS**	EN 14617-2 :2008	MPa	$25,0 \leq F_3 < 40,0$
9.5.	Résistance à l'abrasion **QUARTZ AVEC GRANULOMÉTRIE FINE**	EN 14617-4 :2012	mm	$33,0 \geq A_3 > 29,0$
9.6.	Résistance à l'abrasion	EN 14617-4 :2012	mm	$A_4 \leq 29,0$
9.7.	Résistance chimique **QUARTZ ET QUARTZ AVEC INSERTIONS**	EN 14617-10 :2012	min C_1 max C_4	C_4
	Résistance chimique **QUARTZ ET QUARTZ AVEC INSERTIONS DE CALCAIRE**	EN 14617-10 :2012	min C_1 max C_4	C_1
9.8.	Coefficient de dilatation thermique linéaire	EN 14617-11 :2005	1/°C	$\alpha = 17\text{-}26 \times 10^{-6}$
9.9.	Réaction au feu	EN 13501-1 :2009		$A2_{fl}$-s1
9.10.	Conductivité thermique (**) valeur selon tableau	EN 10456 :2008	W/(mK)	1,28
9.11	Résistance au choc thermique	EN 14617-6 :2012		$\Delta m = -0,08\%$
9.12.	Caractéristiques tactiles/visuelles			NPD

9.13.	Nature glissante - POLIE - ADOUCI 600 - GRAIN 2.0 - ROCFACE 2.0 - ROCPLAN 2.0	EN 14231 :2004	SRV	Sec - 40-47 - 38-42 - 44-56 - 68-85 - 69-94	Humide - 3-5 - 4-7 - 7-14 - 35-40 - 35-46
9.14.	Résistivité électrique	EN 14617-13 :2013	Ωm Ω	ρvolume > 10^{12} ρsurface > 10^{12}	
9.15.	Résistance au choc	EN 14617-9 :2005	Joule	2 J	
9.16.	Stabilité dimensionnelle (300x300x10mm)	EN 14617-12 :2012	mm	Classe A	

10. Stabilité et réactivité

10.1.	Produits de décomposition dangereux	Le produit reste chimiquement stable dans des conditions de stockage et de températures normales. Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu. Le matériau ne développe pas de réactions exothermiques.
10.2.	Stabilité chimique	
10.3.	Incompatibilité avec d'autres matériaux	

11. 11.Informations toxicologiques

11.1.	Toxicité aiguë et effets locaux:	Irritation des voies respiratoires
11.2.	Toxicité chronique (silicose):	L'exposition prolongée à la poussière sèche de minéraux à faible teneur en silice peut provoquer des dommages irréversibles (silicose). L'exposition à la poussière de silice cristalline alvéolaire générée par un processus de fabrication a été incluse dans la liste des agents cancérigènes et une valeur limite d'exposition professionnelle pour la poussière de silice cristalline alvéolaire de 0,1 mg/m^3 a été établie. DIRECTIVE (UE) 2017/2398 transposée par le décret législatif 01/06/2020 no. 44. Une valeur limite pour la population générale n'étant pas définie, les travailleurs exposés à la poussière de silice cristalline alvéolaire générée par un processus de fabrication, quelle que soit la concentration de cet agent dans l'air, sont considérés comme professionnellement exposés et seront donc soumis à surveillance sanitaire et à l'insertion dans le registre des personnes exposées à des agents cancérigènes ou mutagènes.

12. Informations écologiques

12.1.	Prendre toutes les précautions d'usage, en évitant la dispersion exagérée du produit dans l'environnement. Le produit est très résistant et non dégradable en nature.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1.	PRODUIT CATALOGUE EUROPÉEN DÉCHETS:	R 01 04 13 Déchets produits par l'usinage de la pierre, autres que les déchets du code 01 04 07 (Vérifier règlements, décrets municipaux, provinciaux et régionaux sur les méthodes du traitement des déchets). Effectuer l'analyse de caractérisation des déchets au moins une fois par an.
13.2.	EMBALLAGES CATALOGUE EUROPÉEN DÉCHETS:	Les emballages du matériau STONE ITALIANA devront être éliminés conformément aux règlements nationaux et locaux: - emballages en papier et carton; - emballages en plastique; - emballages en bois; - emballages non triés.

14. Informations relatives au transport

14.1.	ADR/RID	Produit non classé comme dangereux
14.2.	IMDG/IMO	Produit non classé comme dangereux
14.3.	ICAO/IATA	Produit non classé comme dangereux

15. Informations réglementaires

15.1.	Règlementation CLP (CE) n° 1272/2008

16. Autres informations

16.1.		Les indications données ci-dessus, basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences, décrivent notre produit en vue d'éventuelles exigences en matière de sécurité.
16.2.		Le transformateur a la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et des règlements locaux en matière de sécurité et hygiène du travail et sauvegarde de l'environnement. La responsabilité du respect des termes de loi est toujours en charge à le transformateur.
16.3.		Les instructions se rapportent au produit utilisé pour son usage normal tel que mentionné au paragraphe 1.
16.4.		Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont seulement une description de la façon de manipuler le produit en toute sécurité et ne constituent pas une garantie des propriétés du produit.
16.5.		On recommande d'effectuer l'usinage avec des systèmes à humide et/ou des systèmes à même de réduire la diffusion de poussières (aspirateurs). En cas d'usinage à sec et à humide on signale que les poussières respirables peuvent causer des dommages à la santé. H335 Peut causer une irritation respiratoire. H350i Peut causer le cancer par inhalation. H372 Provoque des lésions pulmonaires par inhalation prolongée ou répétée. P262 – Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements P280 – Porter des gants/vêtements de protection. Protéger les yeux/le visage.